

# Quel mécanisme de revue pour assurer l'ambition du cadre Biodiversité post-2020 ?

## Options pour renforcer les mécanismes pour la planification, l'établissement des rapports, l'évaluation et l'examen de l'application du cadre post-2020 pour la biodiversité

Compte-rendu d'ateliers – 29 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2021

### INTRODUCTION

Le cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 (ou post-2020) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) comprendra non seulement une nouvelle série d'objectifs et de cibles d'action, mais également des mécanismes destinés à en assurer une mise en œuvre effective. Cette double approche est particulièrement nécessaire, puisque l'Évaluation mondiale de l'IPBES (2019) et le cinquième rapport des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO5, 2020) ont mis en évidence l'important fossé entre l'ambition des objectifs d'Aichi 2011-2020 et les résultats de mise en œuvre, jugés insuffisants pour enrayer la perte toujours croissante de la biodiversité.

Parmi les outils de mise en œuvre en discussion, la mise en place d'un mécanisme de revue constitue un facteur crucial de l'efficacité du nouveau cadre mondial pour la biodiversité qui sera adopté à la COP 15 en 2022. Ce mécanisme devrait reposer sur un ensemble de règles, procédures et modalités, pour notamment améliorer l'élaboration des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) dont l'ambition est intimement liée aux objectifs et cibles du cadre post-2020, ainsi que la collecte des informations sur leur mise en œuvre et l'examen de leur application en termes à la fois d'effectivité et d'efficacité.

Les négociations d'un tel mécanisme de revue (formellement intitulé « Mécanismes pour l'établissement des rapports, l'évaluation et l'examen de l'application ») ont débuté au printemps 2021 à l'occasion de la 3<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI-3) et doivent se poursuivre au premier semestre 2022 avant l'ouverture de la COP 15.

Afin d'alimenter les discussions et de permettre aux délégations nationales d'échanger informellement leurs points de vue, l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), en partenariat avec l'Office français pour la biodiversité (OFB) et l'Office fédéral de l'environnement suisse (OFEV), ont organisé les lundi 29 novembre et mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 deux ateliers en ligne destinés aux délégations francophones. Le présent compte-rendu constitue une synthèse des principaux échanges.

### 1. LE RENFORCEMENT DE L'EFFECTIVITÉ ET DE L'EFFICACITÉ DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ (SPANB)

Les SPANB constituent l'outil principal de la coopération internationale pour la conservation de la biodiversité. Instruments de la contribution individuelle des Parties, les SPANB permettent aussi de renforcer la coopération entre les Parties au nom de la solidarité et de l'équité. Compte tenu du fossé entre les résultats obtenus et les objectifs d'Aichi, il convient de renforcer l'ambition des SPANB et le processus de planification de l'action domestique, en recherchant l'atteinte d'un résultat dans un délai déterminé pour contribuer à l'atteinte des objectifs et cibles globaux à 2030 et à la Vision 2050, tout en tenant compte des circonstances nationales.

À cet égard, la période de mise en œuvre et la revue des SPANB peuvent être d'abord pensées dans une logique d'amélioration continue justifiée à la fois par l'ambition et en tenant compte de l'équité. L'effectivité et l'efficacité des SPANB peuvent aussi être améliorées par leur plus grande opposabilité à l'égard des parties prenantes, ce qui pourrait aussi augmenter la confiance dans l'action et les résultats attendus auprès des partenaires techniques et financiers.

Le premier draft du cadre mondial pour la biodiversité (Section J, Responsabilité et Transparence, document CBD/WG2020/3/3 du 5 juillet 2021) souligne à juste titre que la réussite de la mise en œuvre du cadre post-2020 exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de suivi, de notification et d'examen. La revue de la mise en œuvre dépend donc d'abord de la manière dont les objectifs nationaux seront fixés dans le cadre des SPANB en tant que contributions à la réalisation des objectifs et cibles globaux et, le cas échéant, si et comment ces objectifs nationaux seront communiqués afin de permettre la compilation des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action mondiaux.

Les participants ont partagé leur **expérience quant à l'élaboration des SPANB, mettant en lumière de nombreux défis**, parmi lesquels :

- le manque d'évaluation complète et à jour (ou « diagnostic ») de la biodiversité ;
- les difficultés à aligner les objectifs nationaux avec les objectifs d'Aichi en raison d'un manque de capacités et de ressources ;
- une coordination interministérielle souvent peu fluide ;
- des objectifs d'Aichi parfois difficiles à mettre en œuvre au niveau national, notamment en raison d'un manque de prise en compte des échelles régionales et locales.

Les participants ont par ailleurs identifié un certain nombre de **bonnes pratiques**, parmi lesquelles :

- la participation élargie à l'élaboration des SPANB (ministères, acteurs régionaux et locaux, médias, ONG) ;
- l'étude des secteurs ayant le plus d'impacts sur la biodiversité (projet BIODDEV2030, financé par l'Agence française de développement notamment).

La plupart des participants ont par ailleurs souligné la **nécessité d'aligner les objectifs et cibles nationaux avec les objectifs et cibles globaux du nouveau cadre mondial pour la biodiversité**, et de réviser en conséquence les SPANB, ceux-ci étant reconnus comme l'instrument principal de mise en œuvre de la CDB. En tenant compte du mécanisme de revue dans sa globalité, un mécanisme « interconnecté », les objectifs et cibles nationaux devront donc être mesurables. Certains participants ont insisté sur l'importance des SPANB pour communiquer les contributions nationales vers les objectifs globaux, lien qui devrait être davantage explicite. D'autres participants ont par ailleurs insisté sur la longueur du processus d'élaboration ou de révision des SPANB et sur les besoins en matière de capacités

et de ressources nationales, dans le cadre d'une révision de la SPANB. **Quelques options ont été considérées**, parmi lesquelles :

- la soumission de nouveaux SPANB en 2023, un an après l'adoption du cadre mondial et de la COP 15 ;
- une révision des SPANB en 2023 ;
- une communication des contributions en 2023, qui serait intégrée à la SPANB révisée en 2024 pour la COP 17, sous forme d'annexe par exemple, en attendant la soumission d'une nouvelle SPANB.

La plupart des participants ont souligné le **rôle central des indicateurs dans le cadre des SPANB**. La mise en place des indicateurs phares et des lignes directrices quant aux indicateurs nationaux et locaux devra permettre une certaine flexibilité, afin qu'ils soient adaptés aux circonstances nationales et institutionnelles, ou encore bénéficier d'un renforcement des capacités.

L'exercice de planification devrait par ailleurs, selon certains participants, suivre **des principes structurants et communs**, parmi lesquels :

- l'inclusion, soit l'implication d'une très large variété d'acteurs dans les processus de consultation ;
- le partage des connaissances et informations entre différents secteurs et niveaux de gouvernance ;
- l'intégration et la coordination intersectorielles.

## **2. L'ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DES RAPPORTS NATIONAUX DE L'ARTICLE 26 DE LA CONVENTION**

À l'évidence, en fonction des modalités qui seront envisagées pour renforcer les SPANB, le contenu, la forme mais aussi la périodicité des rapports nationaux pourraient devoir évoluer pour effectuer un suivi et une mesure plus précise des résultats obtenus par la mise en œuvre au niveau national, mais aussi pour confronter l'ambition affichée aux résultats obtenus. En outre, leur harmonisation pourrait permettre de mieux comparer les résultats obtenus au niveau individuel de chaque État et de les agréger lors du bilan global pour évaluer l'effort collectif fourni pour atteindre les objectifs et cibles globaux, y compris en matière d'appui à la mise en œuvre. Idéalement, cette harmonisation devrait être pensée dans une perspective de facilitation, avec des outils dédiés, sans créer de charge inutile, notamment pour les pays en développement.

Le premier draft (Section J, Responsabilité et transparence, document CBD/WG2020/3/3 du 5 juillet 2021) souligne l'exigence de la transparence sur l'action et le soutien dans la mise en œuvre au niveau national des politiques et mesures découlant des SPANB révisés du cadre post-2020. Le document insiste également sur la synchronisation des rapports nationaux avec les rapports des protocoles de la Convention et sur la complémentarité du suivi avec les rapports nationaux établis au titre d'autres accords multilatéraux environnementaux (AME),

notamment ceux qui forment le « cluster » biodiversité, ainsi que les Objectifs de développement durable.

Les participants ont partagé leur **expérience d'élaboration des rapports nationaux**, instruments permettant de gagner en efficacité et en confiance dans le cadre d'une coopération internationale. Les participants se sont entendus sur les besoins de simplicité pour éviter tout fardeau supplémentaire, notamment en matière de ressources et de capacités, tout en assurant une certaine robustesse des données fournies. Afin d'être en mesure d'évaluer la mise en œuvre du cadre post-2020 pour la biodiversité, certains participants ont souligné qu'il était nécessaire que les rapports communiquent sur les progrès nationaux, par exemple à travers un processus standardisé, qui est actuellement considéré par le SBI-3. Les indicateurs sont également considérés comme intimement liés au *reporting*, et les indicateurs phares devraient, selon certains participants, être utilisés par tous pour communiquer sur les progrès.

**Quelques caractéristiques du reporting national ont été considérées par les participants.** Les rapports nationaux représentent l'outil principal pour rendre compte des progrès effectués ou des contributions nationales à la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité. Le système de *reporting* doit être basé sur un système « simple mais robuste », prenant en considération les circonstances nationales. Concernant la fréquence, la plupart des participants ont souligné l'importance de mesurer les objectifs à mi-parcours ainsi qu'en 2030, tout en prenant en compte la fréquence actuelle des 4 ans, qui dépendra également de la date de tenue de la COP 15. Il conviendra également de tenir compte du temps d'actualisation des SPANB ou des contributions nationales et de la fréquence du bilan global. Par exemple, si les contributions au cadre post-2020 pour la biodiversité sont communiquées en 2023, les progrès pourraient être rapportés au sein des rapports nationaux en 2026. S'agissant du format, certains ont insisté sur un format qui ne devrait pas changer afin de ne pas accroître le fardeau du *reporting*, tandis que d'autres ont souligné que la standardisation du format soutient l'harmonisation et la coordination, ainsi que la valorisation des rapports (au niveau national comme au niveau international, à travers les forums appropriés, pour servir d'outil de communication auprès des citoyens par exemple). Ce format standardisé pourrait par exemple être défini par la COP, contenir les indicateurs phares, et/ou pourrait encore être rempli en ligne. La question de la fréquence est aussi intimement liée à la synchronisation avec les rapports des protocoles de la CDB (2023) et avec les autres AME (par exemple l'Accord de Paris sur le climat en 2024).

À ce titre, **la plateforme Data Reporting Tool for MEAs (DaRT) présente de nombreux avantages** selon les participants. Elle permettrait d'intégrer plusieurs modèles de *reporting* et donc de contribuer aux synergies entre AME et d'échanger davantage d'informations entre plusieurs conventions et accords régionaux et globaux. DaRT peut aussi favoriser la circulation d'informations des niveaux nationaux au niveau global (et vice versa) et le suivi de la mise en œuvre grâce à des flux d'informations en continu. Quelques difficultés ont néanmoins été notées : difficultés à rassembler tous les acteurs qui œuvrent pour les différents AME, difficultés liées au *leadership*

entre administrations sectorielles, difficultés à convaincre de l'importance de cette mise en commun des informations, difficultés à collecter les informations éparpillées entre différents acteurs (publics, recherche, universités, secteur privé). D'autres outils ont été mentionnés et jugés importants, comme le cadre de suivi (*monitoring framework*), un outil de suivi des cibles (*Target Tracking Tool*), ou encore les *Clearing-House Mechanisms* nationaux.

Parmi **les obstacles et défis liés au processus de reporting**, les participants ont souligné :

- des difficultés rencontrées pour la collecte d'informations pour le rapportage ;
- la question du retard des évaluations scientifiques, qui rend difficile la finalisation du rapport ;
- le besoin d'avoir les indicateurs phares et un format clair à la COP 15 ;
- le besoin de s'accorder sur la priorité et l'objectifs de ces rapports nationaux, afin qu'ils deviennent un instrument clé pour permettre l'amélioration continue, le suivi de la mise en œuvre, et l'évaluation des besoins de mise en œuvre dans la perspective de faciliter la coopération internationale ;
- le besoin d'évaluation collective des résultats au niveau international ;
- le besoin de renforcement de capacités et d'accès aux outils, d'accompagnement selon le format et le contenu utilisés.

### 3. L'EXAMEN DES RAPPORTS NATIONAUX

---

Un suivi-évaluation renforcé des progrès réalisés au titre des SPANB, mais aussi des besoins des Parties pour les réaliser, permettrait de créer une nouvelle dynamique d'amélioration continue, pour stimuler l'ambition en vue d'atteindre les objectifs et cibles globaux à 2030 et de suivre la trajectoire compatible avec la Vision à 2050, au niveau individuel de chaque pays comme au niveau collectif à travers un bilan global. À cet effet, il est nécessaire de discuter de la nature et des objectifs d'une telle procédure d'examen des rapports nationaux, de ses modalités procédurales et de ses acteurs, ainsi que de sa fréquence pour qu'elle puisse servir de source d'informations d'un bilan global.

Le premier draft (Section J, §18, notamment le point c), Responsabilité et transparence, document CBD/WG2020/3/3 du 5 juillet 2021) envisage l'adoption de mesures visant à faciliter l'évaluation des actions nationales et collectives au regard des objectifs.

L'examen des rapports nationaux est considéré par les participants comme **un enjeu crucial en ce qu'il permettra de renforcer la confiance mutuelle entre les Parties, la solidarité, mais aussi la redevabilité et la transparence**. Selon certains participants, le cadre post-2020 pour la biodiversité doit nécessairement pérenniser le mécanisme de revue, qui repose pour l'instant sur deux outils : (i) la revue par les pairs – volontaire, et (ii) le forum sur la mise en œuvre. Les rapports nationaux sont pour l'instant auto-évalués et synthétisés au

sein du rapport *Perspectives mondiales sur la diversité biologique (Global Biodiversity Outlook)* préparé par le Secrétariat de la CDB, mais le cadre actuel ne permet pas un examen individuel de la performance des pays.

**Plusieurs options ont été discutées** par les participants :

- l'objet de ce mécanisme d'examen des rapports nationaux pourrait concerner l'effectivité de l'action nationale et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs nationaux ;
- selon certains, ce mécanisme devrait être de nature obligatoire. Par exemple, selon une rotation par groupes de pays, les Parties pourraient être tenues de participer au forum sur la mise en œuvre, dont les conclusions seraient transmises à la COP *via* le SBI, celles-ci permettant d'informer le bilan global – sur le même modèle que le *High-Level Political Forum* qui représente un espace d'échange technique et politique sur les Objectifs de développement durable. Cette option permettrait une discussion entre pairs. Cette procédure pourrait également être maintenue sur une base volontaire, comme c'est le cas aujourd'hui, avec des termes de référence renforcés. Dans tous les cas, les participants ont insisté sur une procédure « facilitatrice » et « non punitive », qui permettrait de mettre en exergue les besoins en matière de capacités ou encore la performance des actions entreprises ;
- les échanges pourraient se tenir entre pairs (Parties), mais certains participants ont clairement affirmé leur souhait d'avoir une revue qui serait menée par des experts techniques et indépendants, désignés par la COP par exemple ;
- deux niveaux de forum ont été envisagés – au niveau régional puis au niveau global – afin que les pays qui sont confrontés à des enjeux similaires (par exemple liés à leur zone biogéographique) puissent échanger leurs leçons, leurs bonnes pratiques ou les défis rencontrés ;
- La fréquence des examens, à l'instar des autres éléments du mécanisme, doit être synchronisée avec le bilan global (section 5) – par exemple en 2026 si le bilan global est prévu en 2028. L'examen peut aussi avoir lieu de façon continue en tenant compte du calendrier d'examen des rapports nationaux dans l'hypothèse d'un examen continu avec rotation géographique ou par groupes de pays.

#### **4. L'ÉVALUATION DES ACTIONS NATIONALES ET COLLECTIVES À TRAVERS LA MISE EN PLACE D'UN BILAN GLOBAL**

Les évaluations individuelle et collective sont complémentaires dans un cadre de coopération comme celui de la CDB. La mise en place d'un bilan global permettrait d'institutionnaliser et d'approfondir un processus d'évaluation collective, sur la base de sources d'informations variées, nourri par les éléments relatifs à la mise en œuvre des SPANB renforcés et des rapports nationaux améliorés, mais également des résultats d'une procédure de revue qui mettraient en évidence les succès obtenus et

les difficultés rencontrées par les Parties en fonction des moyens de mise en œuvre à leur disposition. Ce bilan global permettrait aux Parties de mesurer l'efficacité et l'effectivité aussi bien des objectifs convenus internationalement que des mesures adoptées par les Parties pour les atteindre, et ceci au vu des meilleures données scientifiques et des rapports nationaux vérifiés. À une fréquence déterminée en fonction des échéances pour atteindre les objectifs et cibles et de celle des SPANB renforcées, le bilan mondial devrait inciter à plus d'ambition au niveau national et termes de fourniture de moyens de mise en œuvre pour tenir les engagements pris à 2030, mais aussi pour préparer la discussion sur les objectifs et cibles à 2040 et 2050.

Le premier draft (Section J, Responsabilité et transparence, document CBD/WG2020/3/3 du 5 juillet 2021) souligne que les mécanismes de planification, de suivi et d'établissement de rapports et d'examen devraient faciliter la communication des progrès accomplis, l'ajustement de la trajectoire et la préparation du prochain cadre mondial de la biodiversité.

**L'évaluation collective repose sur l'examen des rapports nationaux et leur contenu, par rapport aux cibles et objectifs globaux.** Elle devrait répondre à cette question générale : dans quelle mesure les actions prises permettent-elles de ralentir l'érosion de la biodiversité ? Les participants ont souligné l'importance d'évaluer collectivement ces actions au regard des objectifs et cibles globaux à 2030 et donc la mise en œuvre collective dans un cadre de coopération internationale. Ces principes devront idéalement être adoptés à la COP 15 pour ensuite préciser les modalités de ce bilan global.

Dans ce contexte, les participants ont notamment fait les propositions suivantes :

- un **cycle dynamique** afin de relever le niveau d'ambition pour atteindre les objectifs et la vision à 2050 ;
- **la diversité des sources d'information**, incluant notamment les rapports nationaux, les évaluations de l'IPBES, les Perspectives mondiales sur la diversité biologique. Cette phase technique nécessite de mener une discussion en amont, notamment sur les mandats confiés (« qui fait quoi ? ») ;
- la procédure pourrait être composée d'une **phase technique**, qui nécessite d'un certain temps pour permettre aux Parties et aux organisations y prenant part de se préparer et de collecter les informations, suivie d'une **phase politique** ;
- **la fréquence du bilan global** pourrait suivre le cycle de 4 ans ou être basée sur un cycle de 5 ans, par exemple une évaluation de l'ambition en 2023 (en tenant compte des rapports nationaux 2022 rapportant la période pré-2020). Le premier bilan global sur le cadre post-2020 pourrait avoir lieu en 2028, en même temps que celui de l'Accord de Paris, ou en 2029/2030, afin de préparer le cadre post-2030, d'accroître l'ambition et d'aligner les futurs SPANB. Les participants ont souligné l'importance de faire converger le bilan avec les autres conventions de Rio et les AME, tout en signalant que les enjeux de biodiversité devaient être mis en exergue sur la scène internationale, à travers un bilan dédié.

## AGENDA

---

### Atelier 1. Lundi 29 novembre, 12h00–15h00 (Paris/Kinshasa)

11:45–12:00 Paris/Kinshasa	<b>Accueil des participants et tests techniques</b>
12:00–12:15 Paris/Kinshasa	<b>Mots de bienvenue, contexte, objectifs et règles de conduite des ateliers, panel modéré par Sébastien Treyer (Iddri)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>— <b>Ambassadeur Franz Perrez</b> (Office fédéral pour l'environnement, Suisse)</li><li>— <b>Cyrille Barnerias</b> (Office français pour la biodiversité)</li></ul>
12:15–13:30 Paris/Kinshasa	<b>Session 1 : Renforcement de l'effectivité et de l'efficacité des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), session modérée par Juliette Landry &amp; Matthieu Wemaëre (Iddri)</b> <p>Les SPANB constituent l'outil principal de la coopération internationale pour la conservation de la biodiversité. Instruments de la contribution individuelle des Parties, les SPANB permettent aussi de renforcer la coopération entre les Parties au nom de la solidarité et de l'équité. Compte tenu du fossé entre les résultats obtenus et les objectifs d'Aichi, il convient de renforcer le processus de planification de l'action domestique pour sortir d'une logique « aspirationnelle », en recherchant l'atteinte d'un résultat dans un délai déterminé, par exemple par la fixation d'objectifs quantifiables et mesurables contribuant à la réalisation des objectifs et cibles globaux à 2030 et à la Vision 2050, tout en tenant compte des circonstances nationales. A cet égard, la période de mise en œuvre et la revue des SPANB peuvent être d'abord pensées dans une logique d'amélioration continue justifiée à la fois par l'ambition mais aussi l'équité. Enfin, l'effectivité et l'efficacité des SPANB peuvent aussi être améliorées par leur plus grande opposabilité auprès des parties prenantes, ce qui pourrait aussi augmenter la confiance dans l'action et les résultats attendus auprès des partenaires techniques et financiers. En partant d'un témoignage sur les forces et faiblesses, mais également les opportunités et menaces du processus de planification des SPANB tel qu'existant, cette première session permettra aux participants d'échanger leurs vues sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— nature, forme et mesurabilité des objectifs nationaux, en tenant compte des indicateurs « phares » ;</li><li>— périodicité de planification et revue des SPANB, en vue d'intégrer une progression dans l'ambition ;</li><li>— modalités envisageables pour rendre les SPANB effectives au niveau national.</li></ul>
13:30–13:45 Paris/Kinshasa	<b>Pause</b>
13:45–14:45 Paris/Kinshasa	<b>Session 2 : Sur l'évolution nécessaire des rapports nationaux de l'article 26 de la Convention, session modérée par Julien Rochette &amp; Matthieu Wemaëre (Iddri)</b> <p>Tant la forme que le contenu mais encore la périodicité des rapports nationaux pourraient évoluer pour effectuer le suivi et la mesure des résultats obtenus lors de la mise en œuvre des SPANB, en tenant compte des modalités et procédures discutées lors de la première session pour renforcer l'effectivité et l'efficacité de celles-ci. Leur harmonisation permettrait de mieux comparer les résultats obtenus au niveau individuel de chaque État et de les agréger lors du bilan global pour évaluer l'effort collectif fourni pour atteindre les objectifs et cibles globaux, y compris en matière d'appui à la mise en œuvre. Cette harmonisation devrait être pensée dans une perspective de facilitation, avec des outils dédiés (par exemple format commun accessible en ligne sur plateforme électronique), de manière synchronisée avec les rapports des protocoles de la Convention et coordonnée avec les rapports nationaux des autres éléments constitutifs du « cluster » biodiversité. En partant de l'expérience vécue par un pays lors de l'élaboration de son 6<sup>e</sup> rapport national, cette seconde session permettra d'échanger les vues des participants, notamment sur les enjeux découlant des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— modalités de collecte et de communication des données (Plateforme DaRT) ;</li><li>— format et degré d'harmonisation pour la communication et pour la comparabilité des données dans le cadre post 2020 ;</li><li>— synchronisation des rapports des protocoles et synergies avec les autres accords internationaux sur la protection de la biodiversité.</li></ul>
14:45–15:00 Paris/Kinshasa	<b>Principales conclusions et introduction au second atelier</b>



## Atelier 2. Mercredi 1<sup>er</sup> décembre, 12h00-15h00 (Paris/Kinshasa)

11:45 – 12:00 Paris/Kinshasa	<b>Accueil des participants</b>
12:00 – 12:10 Paris/Kinshasa	<b>Retours sur l'atelier 1 et présentation de l'agenda</b>
12:10 – 13h00 Paris/Kinshasa	<p><b>Session 3 : Examen des rapports nationaux, session modérée par Juliette Landry &amp; Matthieu Wemaëre (Iddri)</b></p> <p>En tenant compte des enseignements tirés de l'expérience menée par le SBI d'un examen volontaire des progrès accomplis dans l'application de la Convention depuis 2016, cette première session du second atelier a pour objectif de discuter du rôle que peut jouer la revue et l'évaluation des rapports nationaux comme outil de suivi des progrès dans la mise en œuvre, mais aussi de responsabilisation et d'incitation au respect des engagements pris par les Parties dans des SPANB renforcées, comme discuté lors du premier atelier. Un suivi-évaluation renforcé des progrès réalisés au titre des SPANB, mais aussi des besoins des Parties pour les réaliser, permettrait de créer une nouvelle dynamique d'amélioration continue, pour stimuler l'ambition en vue d'atteindre les objectifs et cibles à 2030 et de suivre la trajectoire compatible avec la Vision à 2050, au niveau individuel de chaque pays comme au niveau collectif à travers un bilan global. Cette session permettra aux participants d'échanger leurs vues sur la nature d'un tel mécanisme d'examen, mais également de sa fréquence en fonction de celle d'un bilan global, de la procédure en tant que telle et de ses acteurs (vérificateurs), en discutant notamment des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— enjeux de l'examen pour renforcer l'effectivité et l'efficacité de l'action ;</li> <li>— revue d'experts (indépendants ou désignés) ou par les pairs (Parties contractantes) ;</li> <li>— caractère obligatoire ou volontaire et portée du mécanisme (non intrusif, facilitateur) ;</li> <li>— procédure et modalités (processus et fréquence) ;</li> <li>— utilisation et conséquences possibles des résultats de l'examen.</li> </ul>
13:00 – 13h45 Paris/Kinshasa	<p><b>Session 4 : Évaluation des actions nationales et collectives à travers la mise en place d'un bilan global, session modérée par Julien Rochette &amp; Matthieu Wemaëre (Iddri)</b></p> <p>L'évaluation individuelle et l'évaluation collective sont complémentaires dans un cadre de coopération comme celui de la Convention. Dans l'esprit de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique qui ont permis une <b>évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi, la mise en place d'un bilan global</b> permettrait d'institutionnaliser et d'approfondir un processus d'évaluation collective, sur la base de sources d'informations variées, nourri par les éléments relatifs à la mise en œuvre des SPANB renforcées et des rapports nationaux améliorés comme discuté lors du premier atelier, mais également des résultats d'une procédure de revue qui mettraient en évidence les succès obtenus et les difficultés rencontrées par les Parties en fonction des moyens de mise en œuvre à leur disposition. Ce bilan global permettrait aux Parties de mesurer l'efficacité et l'effectivité aussi bien des objectifs convenus internationalement que des mesures adoptées par les Parties pour les atteindre, et ceci au vu des meilleures données scientifiques et des rapports nationaux vérifiés. À une fréquence déterminée en fonction des échéances pour atteindre les objectifs et cibles et de celle des SPANB renforcés, le bilan mondial devrait inciter à plus d'ambition au niveau national et en termes de fourniture de moyens de mise en œuvre pour tenir les engagements pris à 2030 mais aussi pour préparer la discussion sur les objectifs et cibles à 2040 et 2050. Cette seconde session de l'atelier permettra aux participants de partager leurs points de vue, notamment sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— rôle de l'évaluation collective dans le cadre de la Convention (y compris pour créer des synergies avec d'autres accords multilatéraux, comme l'Accord de Paris sur le climat, ou les accords biodiversité) ;</li> <li>— articulation des évaluations individuelle et collective (fréquence et sources d'informations) ;</li> <li>— procédure (phases technique et politique, fréquence) et modalités sources d'information) ;</li> <li>— conséquences possibles du bilan global, notamment en termes de revue de l'ambition individuelle et collective.</li> </ul>
13:45 – 14:00 Paris/Kinshasa	<b>Pause</b>

<b>14:00–14:30</b> <b>Paris/Kinshasa</b>	<b>Session 5 : principales conclusions</b> Cette session permettra de rendre compte et de discuter des principales conclusions des deux ateliers.
<b>14:30 –14:50</b> <b>Paris/Kinshasa</b>	<b>Prochaines étapes</b> , session modérée par Basile van Havre (Co-président du groupe de travail à composition non-limitée).
<b>14:50 –15:00</b> <b>Paris/Kinshasa</b>	<b>Clôture de l’atelier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Norbert Bärlocher</b> (Office fédéral pour l’environnement, Suisse)</li> <li>— <b>Basile van Havre</b> (Co-président du groupe de travail à composition non-limitée)</li> </ul>

## Liste des participants aux ateliers

Samir Bachouche	Algérie, Centre national de recherche pour le développement de la pêche et de l'aquaculture
Reda Behloui	Algérie, Ministère de la Culture
Malika Korichi Hamana	Algérie, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
Naima Bouras	Algérie, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
Zino Izourar	Algérie, Ministère des affaires étrangères
Han de Koeijer	Belgique, Institut royal des sciences naturelles
Augustin Orou Matilo	Bénin, Ministère du Cadre de vie et du Développement durable
Minata Sanou	Burkina Faso, Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique
Mominata Compaore	Burkina Faso, Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique
Moumouni Ouedraogo	Burkina Faso, Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique
Nadine Fatou Ouattara	Burkina Faso, Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique
Angele Ziekine Epse Wadou	Cameroun, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
Joséphine Eloundou	Cameroun, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
Stanislaus Lebaga Gwankobe	Cameroun, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable
Vienna Pozer	Canada, Environnement et Changement climatique Canada
Abdouchakour Mohamed Abderemane	Comores, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement
Alaki Véronique Koffi Epse Amari	Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable
Jeanne n'Tain	Côte d'Ivoire, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement durable
Aurélien Guillemot	France, Ministère de la Transition écologique
Simone Irsfeld	France, Ministère de la Transition écologique
Adèle Fardoux	France, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
Cyrille Barnerias	France, Office français de la biodiversité
Phénia Marras	France, Office français de la biodiversité
Rantonirina Rakotoaridera	Madagascar, Ministère de l'Environnement et du Développement durable
Salma El Gannouni	Maroc, Ministère de la Transition Énergétique et du Développement durable
Mostafa Madbouhi	Maroc, Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable
Saïda El Jaï	Maroc, Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable
Maida Hadou	Niger, Conseil National de l'Environnement pour un Développement durable
Cleoface Landry Mabessimo	République centrafricaine, Ministère de l'Environnement et du Développement durable
Trésor Bolampili Bolowanga	République démocratique du Congo
Guillaume Tshimpanga	République démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement et Développement durable
Guy Mboma	République démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement et Développement durable
Nicky Kingunia Ineet	République démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement et du Développement durable
Thérèse Likunde Basayi	République démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement et du Développement durable
Marie Hanin	Royaume-Uni, Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Franz Perrez	Suisse, Office fédéral de l'environnement
Norbert Bärlocher	Suisse, Office fédéral de l'environnement
Abaya Abdramane Ahmat	Tchad, Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable
Mohamed Ali Ben Temessek	Tunisie, Ministère de l'Environnement
Basile van Havre	Co-président du groupe de travail sur le cadre post-2020 pour la biodiversité
Aurore Beyel	Iddri
Julien Rochette	Iddri
Juliette Landry	Iddri
Matthieu Wemaëre	Iddri
Sébastien Treyer	Iddri
Diane Klaimi	PNUE
Eric Wiedmer	PNUE
Daniela Guaras	PNUE-WCMC
Nadia Deckert	PNUE-WCMC
Nadine Saad	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

---

Citation : Landry, J., Rochette, J., Wemaëre, M. (2022). Quel mécanisme de revue pour assurer l'ambition du cadre Biodiversité post-2020 ? Options pour renforcer les mécanismes pour la planification, l'établissement des rapports, l'évaluation et l'examen de l'application du cadre post-2020 pour la biodiversité. Iddri, 29 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2021, *Compte-rendu d'atelier*, mars 2022.

---

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'ANR au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-14-01.

**CONTACT**

juliette.landry@iddri.org

---

Institut du développement durable  
et des relations internationales  
41, rue du Four - 75006 Paris – France

**WWW.IDDRI.ORG**

**@IDDRI\_THINKTANK**